



SOCIÉTÉ DES USINES DE L'ORBE

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le mardi 27 mai 2008, à 13 h 30, à Orbe, Motel des Mosaïques.
Feuille de présence ouverte dès 13 h.

Ordre du jour:

1. Comptes annuels de l'exercice 2007 avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.

Proposition du conseil d'administration: approbation.

2. Emploi du solde à disposition de Fr. 1 255 305.36, résultant du bilan

Proposition du conseil d'administration: le solde au bilan est affecté de la manière suivante:

- distribution d'un dividende brut de 18%, soit Fr. 90.- par action, total	Fr. 192 240.00
- attribution à la réserve générale	Fr. 00.00
- attribution à autres réserves	Fr. 00.00
- report à compte nouveau	Fr. 1 063 065.36
Solde au bilan	<u>Fr. 1 255 305.36</u>

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration: l'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

4. Modification de l'article 2 des statuts:

Proposition du conseil d'administration: adjonction à l'article 2 des dispositions suivantes:

«- souscrire tout acte de financement, d'assainissement ou d'intercession en faveur de ses actionnaires, d'autres sociétés du groupe ou de tiers, notamment sous la forme de nantissements et de cautionnements ainsi qu'accorder des prêts aux actionnaires, à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers, notamment lorsque cela est dans l'intérêt de l'une ou l'ensemble de ces personnes ou entités.»

5. Elections

5.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire Monsieur Raphaël Darbellay, syndic de et à Ballaigues, en remplacement de Monsieur René Bourgeois, municipal, démissionnaire.

5.2 Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société anonyme BfB Fidam révision en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.

6. Divers

Le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit, sous pli ordinaire, une convocation personnelle et une carte d'admission à l'assemblée avec procuration.

Seuls les détenteurs d'actions nominatives inscrits au Registre des actions avec droit de vote le 7 mai 2008, peuvent exercer le droit de vote afférent à ces titres.

Orbe, le 17 avril 2008

Le conseil d'administration